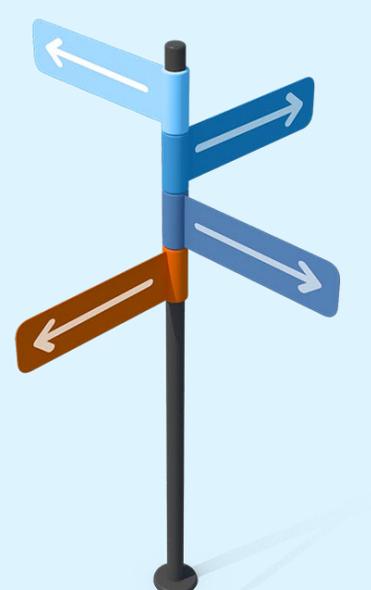


Relations avec les courtiers

Rappel : Fusion et dissolution de fonds à venir



Plus tôt cette année, [Placements Mackenzie a proposé](#) une fusion et une dissolution de fonds pour rationaliser et renforcer son offre de produits. Ces changements ont été approuvés par les investisseurs et investisseuses et auront lieu le 11 octobre 2024 ou aux environs de cette date.

Dissolution de fonds

Le 11 octobre 2024, Placements Mackenzie procédera aux opérations suivantes pour les investisseurs et investisseuses qui conservent leurs parts :

Comptes non enregistrés

- Les parts détenues seront rachetées au cours du marché, et le produit remis comme suit :
 - **Comptes d'intermédiaire** : au courtier
 - **Comptes au nom des client(e)s** : au client/à la cliente par TEF si nous avons les renseignements bancaires en dossier, sinon, par chèque.
- Cette opération sera imposable, ce qui signifie que vos client(e)s réaliseront un gain ou une perte en capital. En règle générale, le gain ou perte en capital correspond au montant par lequel la valeur liquidative des parts rachetées est supérieure ou inférieure au prix de base rajusté (PBR).

Comptes enregistrés

- Les parts détenues dans des comptes enregistrés seront automatiquement échangées contre des parts de la série correspondante du Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie.
- Cette opération n'entraîne aucune incidence fiscale pour les investisseurs et investisseuses.

Fusion de fonds

Fonds en dissolution	Fonds prorogé
Fonds multistratégie à rendement absolu Mackenzie	Fonds mondial macro Mackenzie

Dates et détails

Les dates et détails suivants vous aideront à vous préparer en vue de la fusion de fonds :

Event	Date
Dernière journée pour les ordres électroniques d'achat et de vente	Mercredi 9 octobre, 16 h (HE)
Répartitions de distribution (selon les besoins)	Jeudi 10 octobre
Dernière journée pour TOUS les ordres directs et échanges/transferts par ordre électronique	Vendredi 11 octobre, 16 h (HE)
Fusion et dissolution de fonds	Vendredi 11 octobre

Les particularités de la fusion vous seront communiquées par le biais du Fichier de rapprochement de transaction (TS) :

Type d'opération	Détail du type de l'opération	Indicateur d'opération	Description
5	1	M	Fusion de fonds – transfert entrant
6	1	M	Fusion de fonds – transfert sortant

Mise en œuvre de la fusion

- La fusion sera réalisée avec report d'impôt, ce qui signifie que l'échange de parts du fonds en dissolution contre des parts du fonds prorogé n'entraînera pas de gains ou de pertes en capital pour les investisseurs/investisseuses du fonds en dissolution.
- La fusion sera traitée comme un échange de la série en dissolution à la série prorogée.
- Toutes les transactions systématiques (PRS, paiements de FRR, de FRV et de FRR1 et PPA) sur les comptes détenus par les clients/clientes seront appliquées au fonds prorogé à la fin de la journée ouvrable le 11 octobre dans le cadre du processus de fusion.
- Toute cession bancaire sera replacée sur le fonds prorogé et renvoyée à la banque respective.
- Les certificats en circulation pour le fonds en dissolution seront annulés et détenus à titre de parts sans certificat. Une lettre sera envoyée aux investisseurs/investisseuses et conseillers/conseillères concernés.
- Les investisseurs et investisseuses titulaires de comptes au nom du client recevront un avis d'exécution de ces opérations à la suite des fusions.

Soutien et renseignements additionnels

Vous trouverez de plus amples renseignements sur la fusion et la dissolution dans le document ci-dessous :

- [Matrice de la fusion et dissolution](#)

Vous trouverez des précisions supplémentaires dans le fichier FD disponible sur Fundserv avec une date de prise d'effet du 11 octobre. Les rapports des courtiers et des conseillers/conseillères touchés par la fusion et la dissolution sont disponibles sur demande.

Des questions?

Si vous avez des questions ou avez besoin d'un complément d'information, veuillez communiquer avec votre directeur ou directrice de compte du service Relations avec les courtiers directement ou écrire à l'adresse drelations@mackenzieinvestments.com.

Merci de votre fidèle soutien envers Placements Mackenzie.

L'équipe du service Relations avec les courtiers

Réservé aux conseillers et conseillères ainsi qu'aux courtiers. Aucune partie des renseignements contenus aux présentes ne peut être reproduite ou distribuée au public, car ils ne sont pas conformes aux normes applicables aux communications de vente à l'intention des investisseurs et investisseuses. Mackenzie ne sera tenue aucunement responsable de tout conseiller ou conseillère qui communiquera ces renseignements aux investisseurs et investisseuses.

Les placements dans les fonds communs peuvent donner lieu à des commissions de vente et de suivi, ainsi qu'à des frais de gestion et autres. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs ne sont pas des placements garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement antérieur peut ne pas se reproduire.

[Prospectus](#) | [Avis sur la protection des renseignements personnels](#) | [États financiers et RDRF](#) | [Demandes et formulaires](#) | [Aide](#)

© 2024 Mackenzie Placements. Tous droits réservés.